

Département de la MEUSE Arrondissement de VERDUN Canton de ETAIN COMMUNE DE

55210 - Hannonville sous les Côtes Tél, : 03.29.87.33.08

E.mail: mairic55hannonville@gmail.com Site: www.mairie-hannonville.fr SIRET: 21550228700018

#### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2022

Présidente : Mme LEPRINCE Danielle Secrétaire de séance : Mme SAYEN Annick

Présents: M.STEIN Jérôme, M.BRIZION Cyril, M.LABISSY Alain, M.MAZZOLA Michel, Mme SAYEN Annick, Mme HUMBERT Marie, M.WALLERICH Patrice, M.CAURRIER Laurent, Mme BRIZION Virginie, M.LEPRINCE Christophe.

Absente excusée: Mme AUBRY Céline

Absent : M.ADAM Francis

Pouvoir: M.PARANT Romuald donne son pouvoir à M.LEPRINCE Christophe

#### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR:

- 1) Adoption de la nouvelle nomenclature comptable M57
- 2) Adoption de règlement intérieur du cimetière communal.
- 3) Fixation du tarif des concessions
- 4) La politique associative communale
- Convention de mise à disposition de salles
- -Forfait entretien/Ménage
- -L'activité du Yoga pour enfants
- 5) Info sur la période estivale : city stade, axe Fresnes/Thillot, restriction d'eau
- 6) La situation de la Codecom, les actions de Causes Communes
- 7) Questions diverses

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 3 juin 2022

## 1) Adoption de la nouvelle nomenclature comptable M57

Mme la Maire demande au Conseil Municipal de prendre une délibération pour adopter la nouvelle nomenclature M57, avant sa mise en place 2024, en remplacement de la M14.

La M57 est une nouvelle version de plan comptable plus abrégée, les règles comptables ne changent pas.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'expérimenter dès 2023.

#### 2) Adoption du règlement intérieur du cimetière communal

( règlement affiché en mairie et sur le site de la commune)

Les changements notables :

Depuis 2019, il n'y a plus de ventes de concessions perpétuelles ; c'est entériné par ce règlement.

De nouvelles durées sont instituées avec de nouveaux tarifs :

Concessions : durée 30 ans au tarif de 300€

50 ans au tarif de 500€

Columbarium : durée 30 ans au tarif de 750€

#### 50 ans au tarif de 1200€

Le Conseil Municipal adopte le règlement, ainsi que les tarifs, à l'unanimité.

## 3) La politique associative communale

#### - Convention de mise à disposition de salles

La maire explique que dans les conditions actuelles de hausse des tarifs énergétiques et autres, il est nécessaire de prendre des mesures plus contraignantes sans entraver le projet poursuivi par les associations.

M.WALLERICH et M. CAURIER estiment que le prêt gratuit 5 fois par an de la salle polyvalente aux associations du village pour des manifestations lucratives devrait être diminué sachant que les frais sont payés par les ressources communales.

M.STEIN ne partage pas cette opinion au contraire cela favorise l'animation du village.

Décision est prise de rester à l'existant pour des activités dites lucratives, à savoir 5 prêts gratuits et 100€ ensuite.

Vote: 10 pour 02 contre

#### -Forfait énergie - pour les associations extérieures au village

Salle polyvalente : 40€/jour Salle Académique : 25€/ jour

Le Conseil vote à l'unanimité.

#### -dans le cadre d'une location privée :

Salle polyvalente : 40€/jour + 20€ le 2ème jour, qui viennent s'ajouter au tarif en vigueur Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

Salle Académique :50 €/ le week-end, 25€/la journée

Vote:10 pour, 1 contre, 1 abstention.

#### -L'activité du Yoga pour enfants

Mme SAYEN demande à s'exprimer au sujet de l'association YSMAE (yoga, santé, massages pour adultes et enfants). Le projet de séances enfants/parents validé par la commission « vie associative » l'interpelle, pour elle il est question d'enfants âgés de 5 à 10 ans, quel est le but de ces séances, quel message cherche-t-on à faire passer, la découverte d'une autre culture ou initiation à une autre philosophie et autre culture que la nôtre ?

La maire répond que les enfants ne sont pas seuls mais accompagnés d'un parent qui est juge de l'activité proposée à son enfant.

Mme Sayen évoque les massages indiqués dans le nom de l'association : cela ne fait-il doublon (concurrence ?) avec l'activité de nos 2 kinés qui vont bientôt s'installer à Hannonville.

Pour Mme SAYEN ces prestations n'ont pas leur place dans les locaux communaux gratuits financés par les gens d'Hannonville.

Après débat animé, le Conseil vote pour le maintien ou non de l'activité proposée par Mme Chapuis : 4 pour, 4 contre et 4 abstentions.

La maire décide d'ajourner cette action et M. STEIN propose d'inviter Mme CHAPUIS au prochain Conseil pour nous présenter plus en détail son projet.

Le Conseil approuve unanimement cette initiative.

# 4) Info sur la période estivale : city stade, axe Fresnes/Thillot, restriction d'eau...

La subvention DETR a été refusée pour le projet « city stade », le conseil, très déçu, décide de représenter le dossier pour 2023.

Eclairage public : l'installation des leds, est presque terminée. M. LEPRINCE estime que laisser l'éclairage complet allumé la nuit est actuellement en contradiction avec la situation énergétique actuelle et les efforts demandés pour faire des économies et souhaiterait que l'éclairage soit divisé par deux dans la nuit. M. Mazzola rappelle que le conseil a opté pour

l'éclairage complet avec baisse d'intensité dans la nuit et va se renseigner pour cette nouvelle donne. M. Stein se demande s'il ne faudrait pas carrément couper la lumière une partie de la nuit. Ces propositions sont mises à l'étude.

Axe Fresnes /Thillot: M. MAZZOLA annonce un RDV avec M. FRISTOT qui doit nous faire des propositions sur l'avancement du dossier sécurité routière de cet axe.

<u>VHF</u>: demande à ce qu'on sécurise le terrain de foot suite aux dégradations occasionnés par les pétards du 14 juillet; pour cela il faudrait reculer le portail de quelques mètres et contourner avec un grillage le terrain de boules de façon à laisser libre accès à la pétanque et de fermer à clé l'accès au terrain de football.

Le devis matériel est de 1500€, en attente d'un devis qui comprendrait la pose.

Nous demanderons une participation à la CODECOM.

#### Restriction d'eau:

Le trop plein a été surveillé régulièrement, le réservoir est resté rempli pendant la période de sécheresse, la Maire remercie les habitants d'avoir été économes avec l'eau du village.

La commission environnement souhaite vivement que la commune équipe ses bâtiments de récupérateurs d'eau. Cette proposition recueille un avis très favorable.

## 5) La situation de la Codecom, les actions de Causes Communes

« Causes Communes » est un groupe, actuellement, de 12 élus du territoire, qui s'est constitué au moment du vote du budget de la codecom. Il réagit au dysfonctionnement de la CODECOM de Fresnes en Woëvre, dans la façon dont elle est gérée, dans la prise en compte des réclamations des associations sportives et de la maison de santé et dans la situation de blocage créée par la fronde de 4 vices-présidents et de la majorité des membres du Bureau qui demandent la démission du Président. La codecom n'a plus de pouvoir d'investissement, plus de projets de territoire, la demande d'audit sur les finances n'est toujours pas honorée, la conférence des maires toujours pas instituée.

## 6) Questions diverses

-Avenant convention CODECOM pour la tonte du terrain de foot

La TG nous demande d'annuler la délibération de création de cette convention pour la remplacer par un avenant la complétant.

Le conseil est pour.

-Demande de la DGFIP d'annulation de dettes sur exercices antérieurs :

Dossier de surendettement = dettes depuis 2011 sur budgets eau et assainissement.

Le Conseil vote à l'unanimité l'effacement de la dette.

Prochain Conseil Municipal le 14 octobre 2022

Réunion Commission bois, prévue le Jeudi 22 septembre 2022 à 20h30.

Lever de la séance à 11h45

Secrétaire de séance Mme SAYEN Annick